

# PROJET PEDAGOGIQUE

## SEJOUR COURT DANS LA VIENNE

**26 au 29 OCTOBRE 2020**



### **ORGANISATEUR :**

**Communauté de communes de Saulieu**

15 place Charles de Gaulle – 21210 SAULIEU

03 80 64 77 44

[contact@saulieu-morvan.fr](mailto:contact@saulieu-morvan.fr)

### **Secteur jeunes**

Au centre social, 5 rue du Tour des Fossés – 21210 SAULIEU

**06 83 17 67 94 (numéro pour nous joindre sur place)**

[Secteur-jeunes@saulieu-morvan.fr](mailto:Secteur-jeunes@saulieu-morvan.fr)

## **I. Le secteur jeunes intercommunal**

Le secteur jeunes de la communauté de communes de Saulieu est une structure destinée aux adolescents du territoire et du bassin de vie de la commune de Saulieu.

Elle accueille les adolescents en période scolaire (périscolaire et accompagnement à la scolarité) et en période de vacances scolaires via une déclaration ACM extrascolaire.

Les adolescents de 11 à 17 ans peuvent alors bénéficier d'activités de loisirs répondant à leurs besoins et leurs demandes. Depuis de nombreuses années, le secteur jeunes organise des séjours pour les adolescents (séjours de vacances, séjours courts, séjours spécifiques...).

## **II. Présentation du séjour**

### **a) Destination et hébergement**

Ce séjour court se déroulera dans la commune de Montamisé, dans le département de la Vienne 86360, en région Nouvelle Aquitaine.

Le séjour est déclaré auprès des services DDCS sous la forme d'un séjour court.

Le séjour se déroulera du lundi 26 au jeudi 29 octobre 2020, soit 3 nuits.

Le groupe sera hébergé dans des chalets bois de 4 personnes maximum.

Coordonnées du gîte :

**LES CHALETS DU GRAND RECOIN**  
**« Le grand recoin » - 86360 MONTAMISE**  
**Téléphone de l'hébergement : 05 49 45 59 94.**

### b) Encadrement et public concerné

Le séjour est encadré par 3 adultes diplômés, dont 2 salariés et 1 bénévole :

**Gaëlle MARET** – Directrice / animatrice du séjour court – BPJEPS LTP

**Gaëtan GATON** - Animateur du séjour court – BAPAAT LTP

**Alice COUFFI** – Animatrice bénévole du séjour court – BAFA

L'équipe d'animation encadre le groupe tout au long du séjour, lors des activités et vie collective dans le respect de la législation et du projet pédagogique du séjour.

Le séjour est ouvert à 15 jeunes du territoire intercommunal et bassin de vie de Saulieu, âgés entre 11 et 17 ans.

L'inscription des jeunes respectera les règles de mixité sociale, mixité culturelle et mixité de genre.

Prix du séjour : **120 euros** pour les 4 jours. Les familles bénéficiant des ATL de la Caf paieront 88 euros (soit une aide financière de 8 euros par jour = 32 euros).

### c) Fonctionnement du séjour

- **Transport** : le transport est effectué en mini bus de la communauté de communes de Saulieu.  
La conduite des véhicules est assurée par les 3 adultes encadrant.  
Trajet : Saulieu -> Montamisé = 461 km soit 4h15 de route. Des pauses seront prévues.
- **Hébergement** : les jeunes seront répartis dans des chalets en bois de 4 adolescents maximum. Les filles et les garçons sont séparés.
- **Les repas** : les repas sont préparés par les jeunes dans les cuisines des chalets par les jeunes eux-mêmes sous la surveillance des animateurs (afin de respecter les règles d'hygiène et sécurité en vigueur). Afin de pouvoir profiter des deux jours au Futuroscope, des pique-nique sont prévus pour le mardi et mercredi midi. Les informations concernant un régime alimentaire particulier (allergies...) doivent être inscrites obligatoirement dans le fiche sanitaire numérique de l'adolescent.
- **Aspect sanitaire et hygiène** : Une fiche de renseignements numérique via l'espace famille devra être remplie par la famille contenant les coordonnées des responsables légaux et personnes à prévenir en cas d'urgence, les informations concernant le mineur, les informations médicales et autorisations parentales. Les vaccinations doivent être informées dans la fiche sanitaire numérique du mineur. Une copie numérique de l'attestation responsabilité civile de l'année en cours doit également être transmis par la famille (dans « mes documents »). Un PAI pourra être établi en fonction des besoins du mineurs accueillis (état de santé, ...)  
Une trousse de premiers secours est mise à disposition des animateurs (sérum physiologique, compresses, savons...)  
Compte tenu de l'âge des mineurs accueillis, les ados gèrent de manière autonome les temps de douche selon leurs habitudes et les activités au programme. Les sanitaires ne sont pas mixtes.
- **Pour les traitements médicaux** : si le mineur est sous traitement médical, l'ordonnance en cours doit être obligatoirement transmise à la directrice. Les médicaments doivent être mis dans une boîte ou un sachet avec le nom et prénom du mineur (inscrit sur le sachet et sur les boîtes de médicaments) et donnés à la directrice du séjour.  
En cas de maladie, accident, ou doute concernant un traitement médical, l'équipe peut contacter le SAMU pour avis médical. En cas de besoin, le mineur est conduit aux urgences (une signature des responsables légaux est nécessaire pour autoriser l'équipe d'encadrement à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé du mineur).
- **Argent de poche** : de l'argent de poche peut être donné aux jeunes, ils en sont alors responsables.

- **Les documents obligatoires pour le séjour via l'espace famille :**
  - Fiche de renseignements remplie (infos sanitaires, coordonnées...)
  - Dates des vaccination à jour
  - Transmettre l'assurance responsabilité civile du jeune
  - Autorisations parentales du séjour et du secteur jeunes
  - Ordonnances si traitement médical
  - Transmettre l'attestation ATL CAF 2020 pour les familles bénéficiaires (VACAF ne fonctionne pas !)
- **Quelques règles de vie et de sécurité importantes : à lire par les parents et les jeunes !**

#### Participation des jeunes :

Malgré la crise sanitaire actuelle, le secteur jeunes a souhaité organiser un séjour court pour permettre aux adolescents de partir en vacances. Des règles d'hygiène et de sécurité supplémentaires sont mises en place pour assurer la sécurité des jeunes et animateurs. Elle devront être respectées sérieusement par les adolescents et l'équipe. Les règles leurs seront présentées vendredi 23 octobre au matin et en début de séjour.

#### **Protocole sanitaire – COVID-19 :**

- Port du masque obligatoire : masques chirurgicaux
- Règles distanciations et gestes barrière dès que possible
- Nettoyage des chalets quotidiennement
- Le jeune ne pourra pas participer au séjour :
  - S'il est positif au test PT-PCR confirmant l'infection par le SARS-CoV-2
  - S'il est considéré comme un cas « contact » / cas « à risque ».
  - S'il présente de la fièvre et ou des symptômes liés au COVID-19
- Pendant le séjour, si le jeune présente de la fièvre et ou des symptômes liés au COVID-19, le jeune sera isolé des autres membres du groupe afin d'éviter toute contamination. Les parents devront venir prendre en charge son enfant dans les plus brefs délais.

En dehors des règles liées à la pandémie, ils doivent faire attention à leurs comportements et se montrer responsables et autonomes. (Respect des autres, du matériel, des règles de vie, des animateurs...)

Les jeunes sont invités à prendre des initiatives et à proposer des idées pour « améliorer » le séjour (menus, organisation générale...) avec l'aval de l'équipe d'encadrement et des autres adolescents. Chaque décision est proposée en groupe lors d'un temps collectif.

#### Portable :

L'utilisation des téléphones est tolérée mais elle doit être raisonnée et encadrée. Il est demandé aux jeunes de ne pas utiliser leurs appareils lors des moments de vie de groupe, durant les repas, les activités, les explications. Durant la nuit les téléphones sont gardés par les animateurs.

#### Photos et vidéos

Les jeunes sont autorisés à prendre des photos et vidéos durant le séjour. Leurs publications sur internet, sur les réseaux sociaux relèvent de leur entière responsabilité. Ils devront s'assurer que toutes les personnes présentes sur le média soient d'accord avec la publication et la prise de photo et vidéo.

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable du contenu des photos et vidéos diffusés.

#### Violence et discrimination :

Tout acte violent ou discriminatoire à l'encontre des autres jeunes ou des adultes ne peut être toléré.

#### Respect :

La vie en collectivité nécessite le respect des règles définies par l'équipe, le respect du fonctionnement, du matériel, des horaires, mais aussi le respect des autres, de leurs origines sociales, géographiques etc... L'adolescent doit se conformer

aux consignes de sécurité édictées par l'équipe. Les jeunes doivent également être respectueux et avoir un comportement adapté lors des trajets.

Les effets personnels :

Les vêtements, accessoires et tout effet personnel de valeur sont sous la responsabilité de l'ado. Le secteur jeunes ne pourra pas être tenu responsable des dégradations, bris, vol ou perte des objets.

Le tabac, l'alcool et les produits illicites :

Durant le séjour, comme au secteur jeunes, la consommation de tabac, alcool et produits illicites est strictement interdite. Dans le cas contraire, le renvoi du jeune est immédiat et à la charge du responsable légal.

Renvoi :

Outre les avertissements verbaux pour comportement irrespectueux et ou in disciplinaire, le renvoi immédiat d'un jeune pour être prononcé après avoir entendu le responsable légal de ce dernier pour :

- comportement asocial ou dangereux ayant motivé un rapport circonstancié de la directrice du séjour
- non-respect des dispositions mentionnées au présent règlement

Dans ce cadre, la communauté de communes de Saulieu n'effectuera aucun remboursement même partiel au titre de la participation financière du séjour réglée par la famille du jeune concerné.

**d) Planning prévisionnel**

Dates	Lundi 26 octobre	Mardi 27 octobre	Mercredi 28 octobre	Jeudi 29 octobre
Matin / réveil	<b>RDV à 8h15</b> <b>Parking secteur jeunes</b> <b>Départ à 8h30</b>	<b>Journée</b> <b>Au</b> <b>Futuroscope</b>  Pique-nique	<b>Journée</b> <b>Au</b> <b>Futuroscope</b>  Pique-nique	Pti déj : 8h Prépa pique-nique
Activités matin	On the road again			Visite cité médiévale de Chauvigny
Déjeuner	Pique-nique aux chalets <b>Prévoir un pique-nique !!!</b>			12h30 Pique-nique
Activités après-midi	Installation et Visite Poitier			Rangement Départ à 14h
Fin de journée		Dîner + veillée  au Futuroscope	Retour aux chalets	On the road again !
Dîner	19h Préparation diner 20h : diner		20h Préparation diner 21h : diner	Arrivée Parking secteur jeunes Aux alentours de 19h
Veillées	21h30 .. ? Horaire et activité à déterminer		21h30... ? Horaire et activité à déterminer	Tout le monde chez soi ! :D

Toutes les activités sont effectuées sous la responsabilité des animateurs du séjour. Les temps libres sont prévus pour respecter le rythme des jeunes (les jeunes sont en autonomie, sous la responsabilité et surveillance de l'équipe avec des horaires et lieux précis). **Pour les visites du Futuroscope et villes, les jeunes pourront être laissés en « autonomie » en petits groupes (si les comportements des jeunes le permettent et si autorisation des responsables légaux).**

**III. Objectifs pédagogiques**

- Favoriser l'épanouissement des jeunes

Favoriser l'accès aux activités ludiques et culturelles

Permettre aux jeunes de découvrir le département de la Vienne, le parc du Futuroscope, Poitier et la cité médiévale de Chauvigny.

Organiser des séjours pour leur permettre de partir en vacances malgré le contexte sanitaire.  
Organiser des activités en dehors du territoire afin de travailler sur la mobilité des jeunes

➤ Favoriser la sociabilisation des jeunes

Favoriser la vie en collectivité via l'organisation de séjours

Développer leur conscience citoyenne et leur sens civique

Accueillir sans distinction les adolescents du territoire (mixité sociale, culturelle, de genre...)

➤ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes

Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs

Mettre en œuvre une démarche participative des jeunes au sein du secteur jeunes

Accompagner les jeunes dans leurs projets de loisirs

## IV. Evaluation

L'évaluation du projet portera sur :

Nombre d'adolescents accueillis

Satisfaction des adolescents et familles

Satisfaction de l'équipe d'animateurs

Atteinte des objectifs

Conduite de projet (écart entre l'organisation prévisionnelle et réalisée...)

Participation et implication des jeunes

## V. Trousseau

**16 masques chirurgicaux minimum à mettre dans un petit sac individuel propre qui ferme (type sac congélation)**

3 tee shirt / 2 pull ou sweat / 2 pantalons

1 paire de chaussures (ou 2 si besoin)

3 sous-vêtements / 3 paires de chaussettes

1 manteau chaud

1 pyjama

1 serviette de toilette

1 gel douche / 1 shampoing

1 brosse à dent / 1 dentifrice

1 brosse à cheveux ou 1 peigne

1 sac à dos (isotherme de préférence !)

1 gourde (avec prénom marqué dessus)

1 sac plastique pour le linge sale

1 sac de couchage et 1 taie d'oreiller

1 Chargeur téléphone si téléphone

Un porte monnaie si argent de poche

1 petite bouteille de gel hydroalcoolique